

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Avis

L'emploi pour lutter contre la pauvreté :
les défis à relever

SYNTHÈSE

*Au-delà de l'emploi, reconnaître
la participation citoyenne
et le droit à la dignité*



SYNTHÈSE DE L'AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

L'emploi pour lutter contre la pauvreté : Les défis à relever

***Au-delà de l'emploi, reconnaître la participation citoyenne
et le droit à la dignité***

Cet avis a été préparé sous la responsabilité d'un groupe de travail du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale formé de :

Richard Gravel, président du groupe de travail
Jean-François Aubin
Dominique Daigneault
Frédéric Lalande
Monique Toutant

La version intégrale de cet avis peut être consultée sur le site Internet du Comité consultatif à l'adresse www.cclp.gouv.qc.ca

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
425, rue Saint-Amable, bureau RC 145
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 528-9866
Télécopieur : 418 643-6623
Courriel : infocclp@mess.gouv.qc.ca
Site Internet : www.cclp.gouv.qc.ca

1^{er} octobre 2015

Introduction

L'emploi est d'emblée reconnu comme une solution pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans cet avis, sans diminuer l'importance de l'emploi comme élément de la réflexion, le Comité consultatif souhaite mettre l'accent sur la participation citoyenne comme autre façon de contribuer au dynamisme de la société et comme outil d'inclusion sociale.

Une société dynamique et démocratique souhaite compter sur la participation citoyenne, sur le savoir et les talents du plus grand nombre d'individus. La participation citoyenne favorise l'intégration de personnes qui ont parfois peu de place dans la société. Elle permet la prise en compte de leurs besoins et de nouvelles façons de percevoir l'action et d'établir des consensus qui favorisent l'adhésion des citoyennes et des citoyens aux politiques publiques qui en découlent.

La participation citoyenne est encore plus déterminante pour les personnes en situation de pauvreté, car elle constitue un chemin permettant de briser l'isolement où les conduit souvent leur réalité. Elle doit être encouragée pour permettre à chaque personne de prendre sa place dans l'espace public et d'y faire une contribution utile et valorisante.

Le Comité invite en premier lieu à lever les obstacles qui nuisent à la participation citoyenne. Il s'agira d'abord d'assurer aux personnes en situation de pauvreté un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins de base et leur offrant la possibilité de contribuer à la société et de mieux s'y intégrer. Il souhaite également mettre en lumière des gestes concrets et des mesures positives pour tendre vers une meilleure cohésion sociale et davantage d'inclusion.

Dans cet avis, le Comité considère particulièrement les différentes formes d'engagements individuels visant une transformation de la communauté et une amélioration des conditions sociale, économique et environnementale, notamment celles qui touchent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et où l'implication des personnes a des retombées positives sur leur développement individuel, sur les organismes qui les accueillent et sur la collectivité.

La participation citoyenne : un facteur d'inclusion sociale

De tous les facteurs causant l'exclusion sociale, la pauvreté en est un des plus aggravants. En effet, la pauvreté isole, et l'isolement a des effets dévastateurs sur la santé physique et psychologique, sur l'estime de soi, et entraîne bien d'autres problèmes qui coûtent plus cher à la société en termes de services sociaux et de santé.



À l'opposé, la participation citoyenne conduit des personnes ayant parfois peu d'interactions sociales à sortir de leur sphère privée pour s'ouvrir à la sphère publique. Celles-ci entrent ainsi progressivement en contact avec leur voisinage, un comité de quartier, la vie communautaire ou politique. Plus elles s'approchent de la participation sociale et des espaces de liberté pour l'exprimer, plus les personnes impliquées tendent vers une véritable prise de pouvoir et de changements : elles peuvent faire quelque chose pour améliorer leur sort et leur milieu. On le constate, le cercle vicieux de la pauvreté conduisant jusqu'à l'exclusion peut être *a priori* brisé par des actions ciblées de prévention de l'exclusion.

Comme toutes les autres, les personnes en situation de pauvreté souhaitent être reconnues pour leur contribution à la société, notamment lorsque leur implication touche à la recherche de solutions efficaces pour améliorer la situation des individus et des collectivités. Tous les humains sont égaux et sentent le besoin de participer à la société et d'être reconnus. Par ailleurs, ceux qui rencontrent le plus d'obstacles doivent bénéficier d'un soutien pour

faciliter leur participation. C'est une question de dignité humaine.

Presque tous les groupes consultés par le Comité consultatif ont mentionné que l'acte participatif, volontaire, bénévole doit demeurer un don, évitant ainsi toute contrainte qui associerait la participation citoyenne à un supplément de revenu et s'apparenterait à la création d'une main-d'œuvre à bon marché. En fait, les moyens visant à faciliter la participation doivent l'encourager sans être restrictifs ou coercitifs.

LES EFFETS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES INDIVIDUS

La participation citoyenne est un acte démocratique par lequel chaque personne peut bâtir des solidarités et contribuer à la société et aux décisions qui sont prises en s'impliquant dans son milieu selon ses intérêts, ses moyens et ses capacités.

Les témoignages entendus par le Comité consultatif confirment que participer crée des liens sociaux, lesquels permettent à plusieurs personnes, notamment celles en situation de pauvreté, de sortir de l'isolement, de se construire ou se reconstruire, d'être soutenues ou de ne pas retomber, d'améliorer leur bien-être et leur santé mentale ou physique.

Toutes les personnes ont besoin de réalisation et de socialisation, d'autant plus si elles ont des limites ou un handicap ou qu'elles ne répondent pas aux exigences d'un emploi rémunéré dans un marché du travail conventionnel ou adapté. Les personnes doivent pouvoir se réaliser dans des activités stimulantes et valorisantes qui correspondent à leurs capacités et intérêts.

Dans les communautés autochtones, la participation citoyenne prend une couleur particulière. Chez les Premières Nations par exemple, le droit de la communauté passe bien souvent avant le droit individuel. Cette réalité met en évidence le sentiment d'appartenance, le côté rassembleur, et favorise la cohésion dans les communautés, au nom de l'intérêt collectif. Ainsi, quand vient le temps de protéger les droits, le territoire et ses ressources de même que les

intérêts du groupe, les gens s'engagent spontanément.

LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LES ORGANISATIONS AGISSANT DANS LE CHAMP DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Plusieurs organisations communautaires sont nées soit d'une volonté collective, soit de revendications issues de la mobilisation citoyenne. Pour elles, une vie associative dynamique est la pierre angulaire sur laquelle repose la pertinence de leur action. La participation active de leurs membres donne un meilleur portrait de la réalité des personnes, influence l'offre de service et assure d'une base structurelle solide, mieux ancrée dans la communauté.

La reconnaissance du vécu des personnes en situation de pauvreté transforme l'intervention dans les organisations. Celle-ci n'est plus pensée de l'extérieur en s'appuyant sur les perspectives d'intervenants, mais plutôt abordée selon une approche qui intègre les personnes expertes de leur vécu. On s'expose alors à des volontés de prendre la parole, de se regrouper, de dénoncer des situations qui n'entrent pas tout à fait dans une logique d'intervenants.

La lutte contre l'exclusion ne peut éviter ces espaces de liberté qui conduisent à soutenir les initiatives et les objectifs qui émanent des citoyennes et des citoyens, tout comme elle demande un suivi ou un retour auprès des personnes consultées pour qu'elles voient que leur contribution et leur point de vue sont utiles et pris en compte et qu'elles ont une influence réelle sur les décisions.

Pour favoriser la participation citoyenne, les organismes communautaires ont besoin d'un financement plus adéquat de leur mission globale qui respecte leur autonomie et reconnaît que la dimension participative ne constitue pas qu'un volet de leur action, mais qu'elle est au cœur de leurs pratiques démocratiques.

Toute organisation devrait faire une plus grande place à la participation citoyenne. Il existe un réel besoin de changement des paramètres et des pratiques des acteurs institutionnels, notamment du réseau de la

santé, du secteur de l'éducation et des municipalités, pour donner plus de place aux citoyennes et aux citoyens au cœur de ces milieux.

L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les conditions de vie difficiles des personnes en situation de pauvreté freinent considérablement leur participation à des activités culturelles et de loisirs. Pourtant, il est reconnu que la culture et les loisirs peuvent être des lieux majeurs de participation citoyenne et une voie pour contrer l'exclusion sociale.

Participer directement à une activité culturelle peut également être un important facteur d'inclusion sociale. Ce type d'expérience est un outil indispensable au développement d'une action citoyenne responsable et plusieurs des participantes et des participants ont fait état des bienfaits ressentis.

Parmi les éléments qui font obstacle à la participation aux activités culturelles, le principal est l'argent. Viennent ensuite le transport et l'éloignement géographique.

Reconnaître la participation citoyenne



La collectivité trouverait assurément un avantage à ce que toute personne soit mieux reconnue pour sa contribution, ses connaissances et son expérience. Reconnaître l'apport de la participation citoyenne comme pilier de notre société, diffuser publiquement

ses bienfaits et ses mérites, c'est dire haut et fort que toutes et tous sont importants, égaux et utiles, et font partie de quelque chose de plus grand.

Toutefois, il n'est pas simple d'arriver à témoigner de processus longs à implanter et de leur influence sur le renforcement du tissu social.

OBSTACLES MAJEURS ET CONDITIONS GAGNANTES

Plusieurs obstacles à la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté sont d'ordre personnel : l'estime de soi, la confiance en soi, les limitations physiques, psychologiques ou intellectuelles, l'âge, les antécédents d'exclusion, le sentiment de honte, un vécu difficile, l'isolement, le désabusement, etc. D'autres sont structurels, externes, politiques ou économiques : le manque d'information, le manque de reconnaissance, les modes de débat et de prise de décision, la valeur accordée aux points de vue des citoyennes et des citoyens, la qualité de l'accueil des nouvelles personnes souhaitant participer à un organisme, les coûts, les préjugés, l'accès au transport, la configuration des lieux, l'accès à un service de garde ou le manque d'ouverture à la présence d'enfants dans les activités, etc.

Un premier obstacle a trait aux coûts qu'occasionne la participation citoyenne. Il y aurait lieu de s'assurer que celle-ci ne génère pas des dépenses que les personnes en situation de pauvreté ne peuvent pas payer. À cet effet, une partie du financement supplémentaire qui devrait être accordé pour la mission de base des organismes communautaires doit être consacrée à soutenir la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté et faire l'objet d'une reddition de comptes formelle.

L'obstacle que représente le transport pose également un défi constant, tant aux organismes qu'aux personnes. Le transport constitue un pilier essentiel pour assurer la participation à n'importe quel programme. La situation des personnes vivant en milieu rural est particulièrement préoccupante sur ce plan.

Un autre obstacle à la participation provient du manque d'information sur les possibilités existantes.

En fait, il semble que peu de gens offrent leurs services sans avoir été sollicités.

Pour plusieurs personnes, principalement des femmes, les contraintes familiales peuvent constituer un empêchement à la participation à une activité, parfois la rendre impossible.

Les personnes handicapées font face à des difficultés supplémentaires en ce qui concerne la participation citoyenne, car elles composent avec des contraintes plus marquées que d'autres groupes.

Pour les autochtones, un obstacle majeur est lié au manque d'accès à du financement de la mission de base des organismes communautaires ou de défense de droits. Lever cet obstacle administratif permettrait de franchir un pas immense pour le développement d'organisations permettant davantage de participation citoyenne dans les communautés autochtones. Les autochtones subissent également des préjugés et des stéréotypes qui renforcent leur marginalisation sur les plans social et économique.



Les préjugés représentent des obstacles supplémentaires qui créent honte et exclusion chez plusieurs. Ceux envers les personnes en situation de pauvreté, particulièrement les prestataires de l'aide sociale, sont nombreux et répandus, et nuisent tant à leur insertion sur le marché du travail qu'à leur participation sociale.

Le discours autour des préjugés se construit sur des images et des pensées véhiculées dans la société, qui les intègre presque inconsciemment. La plupart des personnes qui ne vivent pas cette réalité ignorent

le vécu véritable des personnes en situation de pauvreté.

La lutte contre les préjugés passe par un changement de mentalités, par la sensibilisation aux différentes réalités propres aux personnes et par la reconnaissance de la valeur accordée aux autres formes de contributions sociales que l'emploi. La participation citoyenne fait partie du chemin à suivre pour vaincre les préjugés et fait en sorte que tout le monde y gagne : les personnes victimes de préjugés comme l'ensemble de la société.

Ajoutons que les préjugés et les stéréotypes atteignent également d'autres groupes particuliers, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les immigrants et celles qui vivent avec un problème de santé mentale.

Le Comité croit qu'il importe d'abord de lever au maximum ces obstacles pour ouvrir la voie à une meilleure participation citoyenne, particulièrement dans le cas des personnes en situation de pauvreté. Toutefois, il ne souhaite pas s'avancer dans une approche trop individualisée étant conscient que les personnes ne veulent pas qu'on fasse tout à leur place et sont prêtes à s'adapter à plusieurs contraintes liées à l'engagement.

Le Comité affirme qu'il est possible de contribuer à la société en dehors d'un emploi et que des personnes incapables d'en occuper un peuvent s'impliquer socialement, dans les limites que leur impose leur situation particulière. Beaucoup plus d'entre elles peuvent s'impliquer, contrairement à ce qu'en pense la société en général.

DES MOYENS POUR RECONNAÎTRE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La reconnaissance de la participation citoyenne peut s'exprimer sur deux plans : reconnaître son apport à la collectivité de même que les citoyennes et les citoyens qui y contribuent, ou reconnaître les compétences et l'expérience qui y sont acquises.

Les moyens de reconnaissance doivent être collectifs et appliqués au quotidien. Ils doivent être publics afin

de donner une visibilité à la qualité du travail et aux implications réalisées dans une participation citoyenne. La participation citoyenne bénéficie déjà d'une reconnaissance dans plusieurs organisations.

L'État a assurément un rôle à jouer dans la valorisation des engagements ne comptant pas de rétribution financière. Si, comme il est souhaité, le gouvernement s'engage à encourager une plus grande participation citoyenne, il importe qu'il comprenne mieux comment celle-ci contribue à la société, qu'il en mesure bien les effets, que ses attentes et ses buts soient transparents et qu'il intègre cet objectif dans les politiques publiques.

La base même de la reconnaissance de toute participation citoyenne découle du fait que les personnes disposent des ressources financières suffisantes pour répondre à leurs besoins matériels. C'est pourquoi le Comité ramène à l'avant-plan sa recommandation d'instaurer un régime intégré de soutien du revenu, formulée dans son avis sur les cibles de revenu de 2009. À ses yeux, il importe que chaque personne dispose des ressources nécessaires pour combler ses besoins de base. Cette cible pourrait contribuer grandement à soutenir et à favoriser la participation citoyenne de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté.

Un faible revenu limite la participation à certaines activités et maintient dans l'exclusion. Sans un revenu suffisant, il y a peu de place pour autre chose, participation citoyenne incluse. La hausse du salaire minimum, de même que celle des revenus de travail exclus du calcul de la prestation d'aide financière de dernier recours sont donc des incontournables pour favoriser une meilleure participation citoyenne. Les personnes ouvertes à une participation sociale devraient pouvoir le faire sans que leur situation financière ne constitue un obstacle. Dans son avis sur la pauvreté persistante, le Comité déplorait le gaspillage humain, pour les personnes elles-mêmes et pour la société, de se priver des talents et de l'énergie de celles et ceux qu'elle laisse en marge.

LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'EMPLOI

Si les expériences et les connaissances acquises hors du cadre de l'emploi étaient adéquatement reconnues, elles pourraient plus facilement être prises en compte par les employeurs. Il faut reconnaître qu'à travers l'engagement et la participation active, il est naturel d'acquérir plus de confiance en soi, de polyvalence, de discipline personnelle, d'habiletés communicationnelles, relationnelles, manuelles, etc. Tout cela permet ensuite de fonctionner dans d'autres sphères, dont celle de l'emploi, car les habiletés et compétences développées peuvent par la suite être transposées dans d'autres contextes. Ces acquis ont une grande valeur, car ils ne pourraient provenir d'ailleurs que de la participation citoyenne ou du bénévolat.

Actuellement, il n'est pas très utile d'inscrire ces expériences sur des certificats de reconnaissance, car l'exigence d'un diplôme prévaut sur la reconnaissance des autres acquis.

Des programmes qui soutiennent la recherche d'emploi en traduisant en termes professionnels les expériences bénévoles à faire valoir auprès d'employeurs existent déjà, mais ils demeurent toutefois peu accessibles aux personnes en situation de pauvreté. Le Comité favorise d'améliorer leur accessibilité et de renforcer leur acceptation auprès des employeurs pour que le transfert des connaissances et des compétences acquises au cours de la participation citoyenne ouvre davantage au marché de l'emploi.

Par ailleurs, les mesures d'employabilité doivent rester accessibles à tous pour permettre à ceux et celles qui le désirent d'occuper un emploi. À cet effet, il faudra élargir la notion d'emploi et faire preuve de créativité et de souplesse afin d'offrir des possibilités répondant aux besoins variés des personnes. Une approche « mur à mur » ne peut prendre en compte les profils divers des individus, dont le spectre ratisse le marché de l'emploi de très près à très éloigné.

Il convient également d'ajouter qu'associer de trop près la participation citoyenne à l'emploi risque d'occulter l'aspect du don qui lui est rattaché. Avant d'être une voie pour accéder à l'emploi, la

participation citoyenne est d'abord un moyen de sortir de chez soi, de se sentir utile dans une communauté, de découvrir ce qui s'y passe et de s'y découvrir soi-même.

Quelques fondements de la participation citoyenne et liste des recommandations

VOICI DES FONDEMENTS IMPORTANTS QUE LE COMITÉ A RELEVÉS :

- La participation citoyenne permet de se créer un réseau, de partager son expérience de vie et ses connaissances et de réaliser divers apprentissages. Elle contribue à l'inclusion sociale de nombreuses personnes, particulièrement de celles qui sont en situation de pauvreté.
- La participation citoyenne se situe dans une perspective d'autonomisation (empowerment). Ainsi, les personnes en situation de pauvreté doivent être pleinement impliquées dans les choix et les solutions qui les concernent. L'approche « par et pour » favorise la réalisation de projets qui prennent en compte leurs besoins et où elles peuvent prendre une place et se valoriser.
- La progression remarquable dans l'engagement et la prise de pouvoir qui s'y exprime amènent à se décentrer des motivations individuelles pour s'ouvrir à des objectifs collectifs visant la recherche de solutions pour l'amélioration des conditions de vie des personnes et une transformation de la communauté.
- L'implication en dehors de l'emploi a une valeur dont la société ne peut se priver et qui appelle un fort sentiment de reconnaissance, d'appartenance et de valeur personnelle ainsi qu'une reconnaissance par les pairs. La participation citoyenne ne remplace pas le travail, mais assure la cohésion sociale et la valorisation de l'humain en soi. La participation des personnes en situation de pauvreté s'inscrit dans une citoyenneté active qui contribue au dynamisme d'une société.

- Reconnaître la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté, c'est affirmer clairement l'égalité de tous et lutter contre les préjugés.
- Les coûts liés à la participation citoyenne doivent être réduits au minimum pour les personnes ou couvertes par les organisations.
- La question de la reconnaissance de la participation citoyenne doit être analysée en synergie avec les groupes concernés (femmes, personnes immigrantes, personnes handicapées, jeunes, autochtones, etc.).

LISTE DES RECOMMANDATIONS :

Le Comité consultatif recommande au gouvernement :

1. De soutenir la formation et l'encadrement des activités de participation citoyenne, tant pour les intervenants que pour les citoyennes et les citoyens, de même que les croisements des savoirs entre des chercheurs et des personnes en situation de pauvreté afin de sensibiliser et de valoriser l'apport de la contribution de ces dernières.
2. De favoriser la mise en place d'un tarif social pour le transport en commun de même que de modes de transport alternatifs dans les régions.
3. De soumettre les milieux de participation aux mêmes lois et règles qui régissent les milieux de travail en ce qui concerne les mesures d'accommodement et la discrimination et de leur fournir le soutien requis.
4. De modifier les règles du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour rendre le financement de telles organisations plus accessible aux communautés autochtones, et ainsi favoriser la création et le développement d'organismes communautaires et de défense de

droits permettant une meilleure participation citoyenne.

5. D'inviter les réseaux public et parapublic, dont les milieux de la santé et des services sociaux, le secteur de l'éducation et les municipalités, à s'ouvrir davantage à la participation citoyenne, notamment dans les comités d'usagers ou les conseils décisionnels, de s'assurer de la diversité et de la représentativité de la population ainsi que du respect des besoins particuliers de certains groupes sous représentés, par exemple les personnes handicapées ou âgées.
6. D'assurer une reconnaissance publique, à l'intérieur d'une campagne sociétale contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, donnant de la visibilité à la qualité de leur travail et de leurs implications dans la participation citoyenne.
7. De prendre clairement position sur son rôle face à la participation citoyenne, de même que sur ses attentes à son endroit, et d'accroître sa collaboration avec les acteurs existants afin de la favoriser et de maintenir des lieux où elle peut s'exercer, et ce, dans le contexte où plusieurs formes de concertations et de participations locales (Forums jeunesse, Alliances pour la solidarité, etc.) sont remises en question.
8. De lever les obstacles afin d'ouvrir la voie à une meilleure participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté, et de mettre en place et soutenir les conditions et les espaces démocratiques favorisant la participation de toutes les citoyennes et tous les citoyens.
9. D'assurer un financement général plus adéquat de la mission globale des organismes communautaires, dont une partie doit être destinée à favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté et soumise à une reddition de comptes.
10. De soutenir le déploiement des programmes de reconnaissance des expériences de bénévolat pour toutes et tous les bénévoles. D'intégrer lui-même dans ses pratiques et dans celles de l'administration publique la reconnaissance de ces

acquis et de sensibiliser les employeurs à la nécessité qu'ils améliorent également leurs pratiques à cet égard.

Conclusion

Le Comité a choisi de proposer quelques pistes pour agir contre les obstacles qui nuisent à la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté. À ses yeux, c'est une contribution qui invite à faire quelques pas en vue d'une meilleure participation pour les citoyennes et les citoyens qui souhaitent s'investir dans leur milieu.

Minimalement, pour pouvoir participer socialement, il faut assurer à toutes et à tous un revenu permettant de vivre dignement et de participer à la vie collective sans que leur situation financière ne constitue un obstacle.

Finalement rappelons que le Québec se priverait de ressources précieuses en se limitant à stimuler le retour vers l'emploi, tout en négligeant de susciter davantage de contribution des citoyennes et des citoyens dans leur communauté. Les personnes en situation de pauvreté doivent être perçues sur la base de leur contribution, de leur savoir et de leur vécu, plutôt que comme un coût social. L'ensemble des activités d'une personne doit être pris en compte dans l'aspiration universelle d'être valorisé et d'avoir une place dans la société. Tous y gagneraient, car cette reconnaissance fait partie du chemin qui mènera à sortir les personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

**Comité consultatif
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale**

Québec 